



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 18 DÉCEMBRE 2025

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le dix-huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (18 décembre 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Serge Vandal
Monsieur Jean Lacoursière
Monsieur Pierre Gagnon
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2 Trésorerie

- 2.1 Plan triennal des immobilisations 2026-2027-28 - Présentation et adoption
 - 2.1.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 2.2 Prévisions budgétaires 2026 - Présentation et adoption
 - 2.2.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 2.3 Règlement de taxation et de tarification pour l'exercice 2026 - Avis de motion et dépôt
 - 2.3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

3 Autres sujets

- 3.1 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que l'avis de convocation a été fait, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. Il est interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-12-269

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2025, tel que lu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Plan triennal des immobilisations 2026-2027-28 - Présentation et adoption

2025-12-270

Monsieur le maire donne la parole à Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière. Cette dernière fait la présentation du plan triennal projeté des immobilisations 2026 à 2028 et des prévisions budgétaires projetées pour 2026 à l'écran.

CONSIDÉRANT la présentation du tableau du plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que la charge pour les contribuables n'excède pas 175 000 \$ par exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 totalisant des dépenses d'investissement de 9 162 155 \$. Pour 2026, l'investissement est au montant de 6 111 155 \$ dont 3 715 500 \$, en subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.1.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Les questions sont prises en continu durant la présentation.

2.2 Prévisions budgétaires 2026 - Présentation et adoption

2025-12-271

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte les prévisions budgétaires, pour l'année 2026, totalisant des dépenses de fonctionnement de 5 489 472 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.2.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Les questions ont été prises en continu durant la présentation.

2.3 Règlement de taxation et de tarification pour l'exercice 2026 - Avis de motion et dépôt

2025-12-272

Madame Dominique Lavallée, conseillère, par les présentes :

- **DONNE** avis de motion à l'effet que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance ultérieure, un règlement visant à fixer les taux de taxation et de tarification, pour l'exercice financier 2026;
- **DÉPOSE**, à cet effet, le projet de règlement 2025-616, intitulé "*Règlement établissant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2026, ainsi que le taux d'intérêt et les versements.*"

En lien avec le présent dépôt, monsieur le maire fait la présentation de la variation prévue au compte de taxes 2026, selon ce projet de règlement de taxation annuelle.

2.3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Cette période de questions ne concerne que le projet de taxation et tarification 2026.

Début: 20 h 15

Fin: 20 h 21

3 AUTRES SUJETS


3.1 Levée de l'assemblée

2025-12-273

Monsieur le maire indique qu'une autre séance extraordinaire suivra après la clôture de la présente séance.

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.


M. Yvan Hamelin
Maire


Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je YVAN HAMELIN, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En Foi de quoi je signe ce 19 décembre 2025.